

Grand format.



350 000
kWh/an
d'électricité
économisés pour
l'éclairage public
de la Ville

Les consommations d'énergie liées aux bâtiments, à l'éclairage des villes, aux transports, aux activités économiques sont source de pollution atmosphérique, impactent la santé et le climat. Réduire ces besoins énergétiques permet de préserver l'environnement, les ressources naturelles... mais aussi le pouvoir d'achat des ménages.

La sobriété a le vent en poupe ! Réduction des consommations d'énergie, d'eau, de carburants, de pesticides et de produits chimiques, chasse aux gaspillages... la Ville donne l'exemple et encourage les initiatives. Car, dans ce domaine, les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Vers la sobriété

DES ÉNERGIES CITOYENNES

RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Un éclairage public plus économe

Depuis plus de 10 ans, le service Éclairage public de la Ville réduit ses consommations d'énergie. Il a remplacé les luminaires énergivores par des lanternes équipées de lampes sans mercure, les feux tricolores et les décorations de Noël par des Led. Il a également optimisé la durée d'éclairage (-9 %) et son intensité entre 23 h et 6 h. De plus, les bâtiments publics sont éteints dès 22 h. Cette optimisation de l'éclairage public permet d'économiser chaque année 350 000 kWh, soit 50 000 €.

« Depuis 2009, la Ville a réduit de 16 % ses émissions de CO₂ sur l'éclairage public. »

Une efficacité énergétique améliorée

Dans les bâtiments publics, des travaux sont réalisés pour diminuer de 50 à 60 % les consommations d'énergie. Ainsi, les groupes scolaires Baudin, Robin et des Venues ont été rénovés. Les travaux, achevés en septembre 2016, ont porté sur l'isolation des bâtiments, le renouvellement des menuiseries, l'installation de ventilations mécaniques, de chaudières performantes...



Dans ses marchés publics, la Ville privilégie les achats de produits locaux, bio ou équitables. Des actions récompensées chaque année depuis 2010 par le titre « Territoire de commerce équitable ».

La rénovation énergétique se poursuit en 2017-2018, à l'école Saint-Exupéry et au gymnase Favier. À présent, la Ville pense « économies d'énergie » en amont de toute construction ou réhabilitation. Parmi les réalisations exemplaires : le Pôle petite enfance de la Reyssouze et la médiathèque Césaire sur le quartier de la Reyssouze (bâtiments basse consommation) et le centre de loisirs du Déborah (classé bâtiment passif).

« Depuis 2009 sur l'ensemble du patrimoine municipal, la Ville a réduit de 21 % ses émissions de CO₂. »

La Ville travaille avec ses prestataires pour réguler le chauffage des gymnases et des bâtiments municipaux tout en améliorant le confort des usagers.

SERGE BUATHIER



La Ville invite les Burgiens à se déplacer sans leur voiture, mais aussi les agents municipaux qui optent de plus en plus pour le vélo !

RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS DE CARBURANTS

« Entre 2009 et 2015, la Ville de Bourg-en-Bresse a réduit de 9,8 % ses consommations de carburants et d'autant ses émissions de CO₂. »

Les 195 véhicules et 415 engins (non-immatriculés : tondeuses, débroussailleuses, machines à peinture...) de la Ville constituent le 5^e poste d'émissions de gaz à effet de serre de la collectivité. D'où la nécessité d'agir ! C'est ce qu'a entrepris la Ville depuis plus de 5 ans : mutualisation des engins, formation des agents à l'éco conduite, achat de véhicules moins émetteurs. Depuis 2010, la Ville a investi dans 3 véhicules au GNV (Gaz naturel pour véhicules), 5 utilitaires électriques, 2 Vélos à assistance électrique (VAE), 3 scooters électriques, 26 vélos répartis sur les sites municipaux... Huit acquisitions de véhicules GNV sont prévues d'ici 2019, ainsi que l'installation d'une station de charge GNV au centre technique municipal. À l'étude également, l'implantation en ville de plusieurs bornes de recharge électrique dans les années à venir.

PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS

Une urbanisation maîtrisée

Le Plan Local d'Urbanisme de la Ville adopté en 2013 vise à préserver la biodiversité et le patrimoine naturel et à choisir un mode de développement urbain peu consommateur d'espaces naturels. Certaines zones sont déclarées non constructibles, comme les berges de la Reyssouze, corridor biologique destiné à prévenir les inondations.

Une gestion différenciée des espaces verts

Depuis 2011, la Ville s'est engagée dans la suppression des pesticides dans l'entretien de ses 200 hectares d'espaces verts. Les produits

► Cap sur les énergies renouvelables

Depuis octobre 2015, la chaufferie collective de la Vinaigrerie alimente le quartier des lycées jusqu'à la nouvelle cité judiciaire. Sur la première année, elle a permis d'éviter plus de 2 500 tonnes d'émissions de CO₂ et a fonctionné avec 85 % d'énergies renouvelables (75 % de bois, en majorité du Bugey, et 10 % de géothermie), sans coupure pour les usagers grâce au gaz qui reste indispensable en cas de panne ou de grand froid. Dès l'été 2017, des travaux d'extension devraient débiter.

« Parallèlement, la Ville de Bourg-en-Bresse est la première collectivité qui a introduit du biogaz (3 %) dans ses achats d'énergies. »

La Ville s'engage aux côtés de l'association locale Bresse Énergies Citoyennes (BEC) pour mettre à disposition des toitures de bâtiments municipaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Un travail d'identification est en cours et les nouvelles constructions intègrent l'accueil de panneaux solaires.

La Ville soutient aussi les particuliers qui investissent pour faire des économies d'énergie (cf. p. 12) et co-finance les concours « Familles à énergie positive ».

Un projet exemplaire

La station de pompage de Péronnas va bénéficier au 2^e semestre 2017 d'une rénovation thermique de ses bâtiments datant des années 50, une toiture solaire sera également installée sur le bâtiment technique pour produire de l'énergie. Coût : 460 000 €.

Adoptez le kit éco-l'eau !

Pour préserver la ressource en eau, réduisez votre consommation de 10 à 30 % et vous réduirez aussi votre impact sur l'environnement : moins d'énergie consommée pour le pompage et moins de réactif utilisé pour le traitement de l'eau. Le kit éco-l'eau, offert à tous les abonnés de la Régie de l'eau de Bourg, se compose de deux mousseurs 5 litres/minute et d'une douchette avec un débit inférieur à 8 litres/minute. Alors, ne laissez pas l'eau couler sous les ponts, adoptez cet équipement et changez vos habitudes à la cuisine, à la salle de bain, dans votre jardin... Vous pouvez alléger votre facture de 10 à 30 % !

➕ Régie de l'eau et de l'assainissement - 3, rue Joseph Mandrillon, 01000 Bourg-en-Bresse
04 74 24 49 49 - regieeaux@bourgembre.fr



PHOTOVOIR



Priorité est donné aux produits locaux ou bio.

SERGE BUATHIER

- phytosanitaires ont été remplacés par du désherbage thermique ou manuel, du paillage...

« Ces méthodes laissent place à une flore spontanée, favorisent la diversité des paysages, des espèces et surtout économisent l'eau et les produits chimiques. »

Depuis 2015, les espaces verts sont entretenus en fonction de leurs usages et de leur fréquentation. Là où il y a moins de passage, les fauches tardives et les prairies fleuries limitent le nombre de tontes et créent des réservoirs de biodiversité.

ACHETER LOCAL ET RESPONSABLE

À travers ses marchés publics, la Ville achète les produits les plus neutres pour l'environnement et pour la santé : labels écologiques pour la totalité des produits d'entretien, tenues de travail et aliments pour les réceptions issus du commerce équitable, bois local pour la chaufferie, gaz de ville intégrant du biogaz... De même, les menus de l'Unité de Production Culinaire Flexible de la Ville (2 000 repas par jour pour les 18 restaurants scolaires et le restaurant universitaire) donnent la priorité aux produits de saison, locaux ou bio.

« 50 % des légumes et 21 % des fruits frais sont produits dans l'Ain et les départements limitrophes. »

20 % du pain et 13 % des fruits sont bio. 850 kg de légumes secs sont issus du commerce équitable...

*Source : Bilan carbone « Patrimoine et services de Bourg-en-Bresse » 2015



-30 %*
sur la facture
de chauffage
des bâtiments
municipaux grâce
à la rénovation
énergétique.

-29 %*
de consommation
de papier dans les
services municipaux
depuis 2009.

-20 %*
d'émission de gaz
à effet de serre
depuis 2009 grâce
aux rénovations
des bâtiments,
à l'amélioration
de l'efficacité
énergétique de
l'éclairage public
et aux procédés de
traitement des eaux.

-8,9 %*
de consommation
de carburants pour
le garage municipal
depuis 2009.

*depuis 2009. Source : Bilan carbone
« Patrimoine et services de Bourg-
en-Bresse » 2015.

Interview



ISABELLE
MAISTRE

SERGE BUATHIER

**ADJOINTE DÉLÉGUÉE À LA
PROXIMITÉ, AUX TRAVAUX
ET À L'ENVIRONNEMENT**

La Ville de Bourg a-t-elle amorcé sa transition énergétique ?

La Ville a initié dès 2009 une politique de développement durable, en réduisant ses consommations d'eau, d'énergies, de carburants et en repensant ses modes de fonctionnement. Des ambitions retranscrites dès 2012 dans son Agenda 21 et son Plan d'administration éco-responsable (PAE).

Aujourd'hui, la Ville est entrée en transition, avec l'aide de tous les services municipaux. La sobriété est pensée en amont des projets : construction, réhabilitation, gestion de l'eau et de l'assainissement, déplacements, marchés publics... Et les résultats sont là. Depuis 2009, date de notre premier bilan carbone*, nos consommations d'énergies, de carburants, d'eau ont diminué, ainsi que nos émissions de gaz à effet de serre.

Comment y parvient-on ?

Face à la réduction des budgets, il faut innover. La Ville est la première collectivité qui a introduit du biogaz (3 %) dans ses achats d'énergies. Elle s'est lancée dans la rénovation thermique de ses bâtiments municipaux, notamment ses écoles et ses gymnases. Elle renouvelle son parc de véhicules en introduisant du GNV** et de l'électrique. Le développement des énergies renouvelables, l'optimisation de l'éclairage public, la gestion écologique des espaces verts, le soutien à l'économie locale et aux circuits courts, sont des actions désormais reconnues, qui nous incitent à poursuivre dans cette voie.

*Bilans carbone « Patrimoine et services de Bourg-en-Bresse » 2009 et 2015 réalisés par Hélianthe.

** Gaz naturel pour véhicules

Et moi, qu'est-ce que je fais au quotidien ?

À travers les défis « Familles à énergie positive » lancés par Alec 01 (ex-Hélianthe) et la Ville, des ménages apprennent la sobriété et réduisent leurs factures.

Chauffage



- Maintenez 19 °C* dans les pièces à vivre et 16 °C* dans les chambres. La nuit, fermez vos volets et baissez la température.
- Isolez portes et fenêtres avec des joints et des bas de portes, sans boucher les aérations.

et adaptez la puissance de l'éclairage à chaque usage.

Cuisson



- Mettez un couvercle sur votre casserole (-25 % de consommation d'énergie)
- Évitez de décongeler les aliments au micro-onde.

Électroménager



- Optez pour des appareils de classe A+, A++, A+++. Un réfrigérateur/congélateur A++ consomme 45 % d'énergie en moins qu'un appareil de classe A.
- Lancez votre machine à laver en heures creuses (-25 € par an) et privilégiez des cycles courts à basse température.
- Utilisez des piles rechargeables.

Eau



- Préférez la douche au bain, elle consomme trois fois moins d'eau.
- Coupez l'eau lorsque vous vous brossez les dents ou lorsque vous vous rasez.
- Adoptez le kit éco-l'eau offert par la Ville. (cf. p. 11)
- Réglez la température de l'eau chaude entre 55 et 60 °C.
- Faites détartrer votre chauffe-eau tous les 2-3 ans.
- Lisez régulièrement votre compteur d'eau, pour détecter les fuites et réparez-les rapidement.
- Arrosez votre jardin le soir, récupérez si possible les eaux de pluie.

Éclairage



- Éteignez les lumières en sortant de la pièce.
- Ouvrez vos rideaux et volets en journée pour optimiser l'éclairage naturel.
- Dépoussiérez vos ampoules et luminaires.
- Utilisez des ampoules basse consommation (-80 %* de consommation)

* Source : Ademe

COUPS DE POUCE FINANCIERS

> Les aides de BBA

Bourg-en-Bresse Agglomération participe au financement des travaux d'isolation de votre habitation et offre une prime de 1 000 € pour l'installation d'un équipement utilisant une énergie renouvelable.

+ Alec 01 102, bd Édouard Herriot à Bourg, 04 74 45 16 46

> Prêt à taux zéro du CCAS

Le Centre communal d'action sociale propose, sous condition de ressources, aux Burgiens un prêt à taux zéro, d'un montant maximal de 650 €, pour l'achat d'électroménager de classe A.

+ CCAS : 04 74 45 35 35

CARBUREZ À L'ÉCONOMIE !

Mieux déchiffrer ses factures d'électricité, de gaz, d'eau, adopter des gestes économes au quotidien pour réduire ses consommations, bien utiliser ses appareils ménagers..., ça s'apprend ! C'est l'objectif des ateliers mis en place par le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Bourg, en lien avec EDF, Alec 01 et Soliha. Des conseillers expliquent aux participants comment agir sur leur budget, revoir leurs contrats ou leurs échéanciers. D'autres ateliers portent sur les équipements et les gestes à adopter. Ils sont organisés à Éco-logis, rue Lesage, ouvert il y a 5 ans par Dynacité.

+ Inscription auprès du CCAS, 2 bis, rue Charles Jarrin : 04 74 45 35 35



L'Éco-logis accueille des ateliers pour apprendre à maîtriser ses consommations d'eau et d'énergie...

CHRISTELLE MOIRAUD